



**Malgré ses bons côtés, il peut être redouté par les personnes âgées ou fragiles en cas de températures élevées. Rassurez-vous, le Plan canicule mis en place par le CCAS**

À qui s'adresse ce dispositif ?

Aux personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, personnes isolées ou en couple. Si vous êtes concerné, ou si vous connaissez un parent ou un voisin dans cette situation, l'inscription vous prendra 5 minutes en contactant le CCAS ou contacter la mairie par [courriel](mailto:ccas@puisseux-pontoise.fr) ou au 01 34 46 10 82.